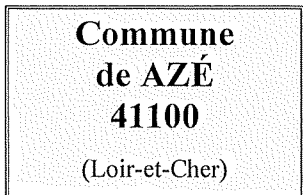


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 6 Avril 2023

Date de la convocation
30/03/2023

En exercice	Présents	Votants
14	9	13

OBJET DE LA DELIBERATION

N° 2023-24 autorisation pour
la fongibilité des crédits

L'an deux mil vingt-trois, le six du mois d'avril à 19 heures, 30 le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : : Mesdames BOULAY Maryvonne, GUILLOU Sylvie, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, RENOU Christelle,
Messieurs CHÉRAMY Jacky, DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, MARCO Benjamin,

Absents excusés : Mme MOTTIER Catherine qui a donné pouvoir à Mme RENOU Christelle


M. LELEU Eric qui a donné pouvoir à M. DELGADO Louis
Mme CHÉRAMY Laure-Aline qui a donné pouvoir à Mme BOULAY Maryvonne
Mme BIGOT Valérie qui a donné pouvoir à M. GAUTHIER Cédric
M. TYTGAT Loïc

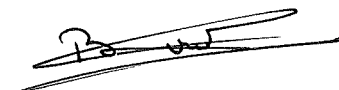
Mme LANDRE Béatrice a été désignée secrétaire de séance ;

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n° 2022-46 du conseil municipal approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 ;
Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 ;
Considérant que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'AUTORISER le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2023 à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 4 % des dépenses réelles de chaque section.
- D'HABILITER le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

Le Maire,

BOULAY Maryvonne

Le secrétaire de séance

LANDRE Béatrice